

**Complément de l'avis n° 2020/06-04
relatif à l'accréditation de
l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et
l'environnement de l'Institut Polytechnique de Grenoble
pour délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement et École

École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement	
Établissement :	Institut Polytechnique de Grenoble
Nom d'usage :	ENSE3
Académie :	Grenoble
Site de l'école :	Grenoble
Réseaux :	Groupe INP

Objet de la demande d'accréditation

Demande d'accréditation de la spécialité Énergie Électrique et Énergétique, par la voie de la Formation continue, en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09,
- Vu la demande présentée par l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement de l'Institut polytechnique de Grenoble,
- Vu le rapport établi par Xavier Romagné (membre de la CTI, rapporteur principal), Marie Annick Galland (membre de la CTI, co-rapporteuse), Michel Pavageau (expert auprès de la CTI), Roland Prélaz Droux (expert international auprès de la CTI), Rabia Kiraz (experte élève-ingénieure auprès de la CTI) et présenté lors de la séance plénière du 16 février 2021,

La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente décision :

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Type de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Accréditation
Ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure de l'énergie, l'eau et l'environnement de l'Institut polytechnique de Grenoble, spécialité Énergie Électrique et Énergétique , en partenariat avec l'ITII Dauphiné Vivarais	Formation continue	2020	2024-2025	maximale

Délibéré en séance plénière à Paris, le 16 février 2021.

Approuvé en séance plénière à Paris, le 16 mars 2021.

La présidente
Elisabeth CRÉPON

